



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 01/10/2021

### **IRRIGATION** : levée des mesures sur le bassin de la Vienne

Compte tenu des niveaux observés aux stations de suivi, les mesures de restrictions en vigueur pour les prélèvements d'eau en rivières et en nappes destinées à l'irrigation agricole sur l'ensemble du bassin de la Vienne dans le département de la Vienne, sont abrogées.

Cette décision devient applicable à compter du lundi 4 octobre 2021 dès 8h.

Conformément à l'arrêté-cadre, Madame la Préfète a signé le 29 septembre 2021 un arrêté préfectoral en ce sens.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

**Cabinet de la préfète**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr):



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers